













Réunion filière des professionnels

Mercredi 25 septembre Saint Raphaël 2 octobre 2019 Draguignan









• 1/ Depuis notre dernière rencontre

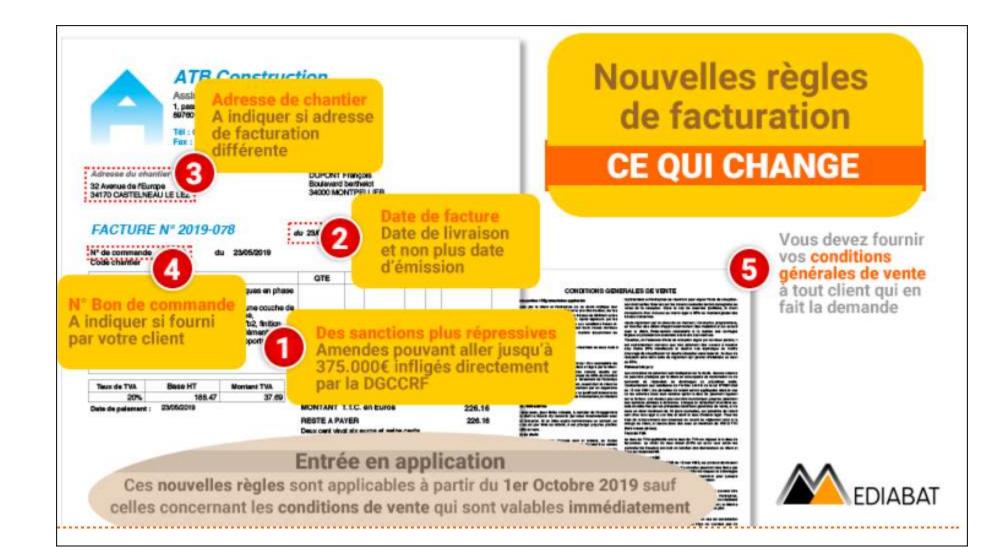
- Actualités récentes
- Devis
- Présentation Commande Publique
- Site internet
- Animations à venir



















Date de facture

Jusqu'ici, la date à mettre sur vos factures est régie à la fois par le code de commerce et par le code général des impôts : l'article L. 441-3 stipulait que le vendeur était tenu de délivrer la facture dès la « **réalisation** » de la vente ou la prestation de service tandis que le code général des impôts retient la « **livraison** » (article 289-I-3 du code général des impôts).

L'ordonnance n°2019-459 met fin à cette ambiguïté en rejoignant la définition du code général des impôts à travers l'article L. 441-9 qui retient que « Le vendeur est tenu de délivrer la facture dès la réalisation de la livraison ou de la prestation de services au sens du 3 du I de l'article 289 du code général des impôts ».

Il est au passage explicité qu'« est considéré comme livraison d'un bien, le transfert du pouvoir de disposer d'un bien corporel comme un propriétaire »

Si jusqu'ici les artisans pouvaient facilement dater leurs factures au jour de leur émission, étant donné que toute facture validée est non modifiable, il faudra dorénavant faire plus attention. Heureusement, la vie des chantiers est ponctuée par l'émission des différentes factures d'acompte, des factures de situation ou des factures de clôture qui permettent d'assurer la transition jusqu'au transfert de propriété à proprement parler.

Les modalités d'application de ces dispositions ne manqueront pas d'être précisées pour les différents métiers en fonction des usages d'ici le 1er Octobre 2019, date de leur application.









D'autres mentions obligatoires

L'ordonnance n°2019-459 du 24 avril 2019 a ajouté deux mentions obligatoires aux mentions déjà existantes pour faciliter le traitement des factures émises et contribuer à réduire les délais de paiement.

- 1 Adresse chantier : il faudra désormais différencier l'adresse de chantier de l'adresse de facturation.
- Bon de commande : désormais, si les travaux facturés ont fait l'objet d'un bon de commande, le numéro de ce bon est à mentionner sur votre facture.









Conditions de vente

L'ordonnance n°2019-459 clarifie les dispositions concernant les conditions générales de vente pour les professionnels en leur dédiant un article complet mais sans fondamentalement changer les règles.

Jusqu'ici, l'obligation pour tout professionnel de communiquer ses conditions de vente à la demande des clients était peu respectée car elle nécessitait une sanction pénale qui ne pouvait être prononcée que par les juges. Comme pour les mentions obligatoires, cette sanction est aujourd'hui devenue administrative et délivrée par la DGCCRF.



Les aides quoi de neuf

Une prime de Conseil régional pour l'isolation de combles perdus en maison individuelle à usage d'habitation majoritaire Les propriétaires résidence principale ou secondaire ou bailleur

A savoir une bonification de la prime pour l'utilisation de matériaux bio-sourcés

25 % maximum du coût de fourniture et de pose, par une entreprise certifiée RGE (spécialité Isolation par soufflage/ projection), d'isolant dans les combles du logement satisfaisant les critères de performance.

A défaut de recours à un isolant biosourcé, l'aide régionale sera de 10% du coût de fourniture et de pose de l'isolant par l'entreprise.





Les aides quoi de neuf

Une seule aide individuelle sera accordée, pour une même personne physique propriétaire de la maison et plafonnée à 1 000 € TTC. Cumulative avec les autres aides sans dépasser 80% du montant des travaux éligibles.

Faire appel à une entreprise RGE

Des critères en fonction de la zone (H1-H3) R minimum de 7,5 (06/13/83) et minimum 10 (84/04/05)

Demande en ligne

Nombre de personnes dans le ménage	Revenus
1	18 598 >R<37 196 €
2	27200>R<54 400 €
3	32 710>R<65 420 €
4	38 215>R<76 430 €
5	43 742>R<87 484 €
Par personne supplémentaire	5510>PS< 11 020 €

ARTISANAT ET MARCHES PUBLICS

Une opportunité de diversification





Qu'est-ce qu'un marché public?



- 1. Liberté d'accès à la commande publique
 - 2. L'égalité de traitement des candidats
 - 3. La transparence des procédures

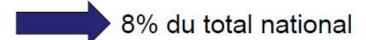




La Commande publique en quelques chiffres*

■ En 2018 la commande publique de la Région c'est :







^{*} Source : Baromètre de la commande publique réalisé par la caisse des Dépôts et l'Assemblée des communautés de France recensant les avis d'attribution des contrats relevant de la commande publique soumis à publicité.





Les pièces d'un marché public



- Un Règlement de la consultation
- Un Cahier des Charges Techniques Particulières
- Un Cahier des Charges Administratives Particulières
- Un Acte d'engagement
- Un Bordereau des prix
- Une Décomposition de Prix Globale et Forfaitaire

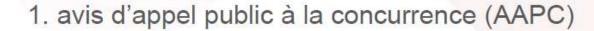
DCE = DOSSIER DE CONSULTATION





La chronologie d'un marché public







2. La date limite de remise des candidatures et/ou des offres



3. Le temps d'analyse



4. Rapport d'Analyse des Offres



5. L'attribution





La valeur ajoutée des marchés publics



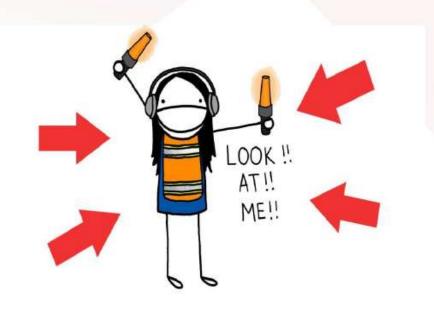








LES MARCHÉS PUBLICS EN LIGNE LA DÉMATÉRIALISATION





Obligations de la dématérialisation



25 000€ HT





Avantages et Garanties

Avantages:





Dépôt candidature et offres

Garanties:





Echanges acheteur et candidats









RÉPONDRE AUX MARCHÉS PUBLICS







Les différentes étapes de la réponse aux marchés publics

- Détecter les publications de marchés publics
- Réflexion préalable à la décision
- Préparer la candidature
- Préparer une offre pertinente et percutante
- Déposer l'offre auprès de l'acheteur





Détecter les publications de marchés publics













Plate-forme des achats de l'Etat

www.marches-publics.gouv.fr





Réflexion préalable à la décision



- → A propos de l'entreprise elle-même
- A propos du marché public auquel il est projeté de répondre





Préparer la candidature







Dossier de candidature





Préparer la candidature

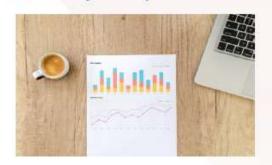
Les moyens humains



Les moyens techniques



Les moyens financiers



Références similaires







Préparer une offre percutante



OFFRE

- Acte d'engagement
- Pièces financières (BPU, DPGF, DQE)
- Mémoire technique ou cadre de réponse





Répondre avec la dématérialisation Comment se préparer?

- 1 Commandez votre certificat de signature : Il est important d'anticiper !
- 2 Toutes vos pièces à produire : PDF
- 3 Retirez les DCE en mode identifié : Suivez les réponses aux questions !
- 4 Gestion professionnelle de vos courriels : Comptes collectifs
- 5 Préparez votre pli : J-3 : Commencez votre dépôt, surtout si fichiers massifs (> 100 Mo)
- 6 Vérifications de vos préalables techniques : Poste de travail et Réseau





Répondre avec la dématérialisation La signature électronique

Valeur juridique



1 document = 1 signature





Individuel Nominatif (eIDAS), niveau « qualifié », ** et ***





Répondre avec la dématérialisation Ou se procurer la Signature électronique?

CERTIMÉTIERSARTISANAT



Type de Certificat	Durée	Prix unitaire du certificat € HT
Certificat électronique ID authentification/ signature de niveau RGS ** Livraison postale comprise	1 an	60
	2 ans	90
	3 ans	120

Intitulé de l'Unité d'Œuvre ou de la ressource	Prix estimatif de la prestation € HT	
Prestation de «face à face » chez un Huissier	50	
Option de déplacement de l'Huissier pour le «face à face » sur un lieu choisi par l'artisan (30 Kms max. de l'étude)	120	







Pour vous rassurer et vous guider...

- ➤ Signature électronique obligatoire seulement à l'attribution (sous réserve de ce que le Règlement de la Consultation prescrit)
- Régularisation Les possibilités de régularisation de dossiers (pièces omises, erreurs...) restent inchangées.
- ➤ La copie de sauvegarde (en cas de virus ou d'impossibilité d'ouvrir le dossier de candidature sur le profil acheteur)







Un accompagnement individualisé



1ère phase : Pré diagnostic



2ème phase : Plan d'action







ABDÉRAHIM SABER

Conseiller de l'Accès à la Commande Publique

Tél: 04 94 61 99 37

a.saber@cmar-paca.fr





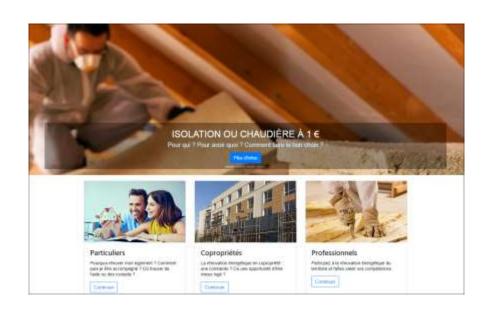


Page Facebook AREVE 83

- Une mise en ligne de vos évènements est possible au travers de la rubrique Actualités
- Likez, faites suivre nos informations
- Investissement en publicité de notre part

Site internet AREVE 83

- Une mise en ligne de vos événements est possible au travers de la rubrique Actualités
- Vos informations sont-elles à jour ?
- Inscription pour les particuliers
- Newsletter inscription





. Permanences mensuelles

Roquebrune-sur-Argens, 1er jeudi de chaque mois sans rendez-vous Fayence les deuxièmes mercredi du mois sur rendez-vous

. Thermographie aérienne dracénoise et CAVEM Activité continue







Animations à venir





4 octobre Journée des Seniors

26 Octobre Visite de site Eco Provence

9 Novembre Journée de la Rénovation à l'Esterel ARENA

25 Janvier Journée de la Rénovation à La Motte









Merci de votre attention A vos questions et contributions!

Agence Rénovation Energétique Var Est

400 Rue Isaac Newton Techno Parc Epsilon 1 83700 ST RAPHAEL

Pépinière d'entreprise Espace Chabran, bât. B 129 avenue de la Première Armée 83 380 DRAGUIGNAN



https://www.facebook.com/AREVE83

0 808 800 083

pros@areve83.fr contact@areve83.fr